



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 17 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Éric NEVERS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 11

Mesdames BACHELET Nathalie, DAENEN Danièle, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence,

Messieurs CHERVIER Daniel, CROISIER Eric, NEVERS Eric, NOTTIN Jean-Pierre, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Date de convocation : le 07 septembre 2020

Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : Madame GONNARD Catherine

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. Maison des Associations : point d'avancement
2. Investissements 2021;
3. Supplément à la Commission de contrôle des listes électorales ;
4. Cité Nouvelle : report de garantie à la société Habellis;
5. RPQS Assainissement 2019 ;
6. Devis Ducrot pour enduire le mur de clôture de la mairie ;
7. Abribus pour les collégiens au village
8. Location de la salle des fêtes en temps de pandémie ;
9. PLUI
10. Dossier CEP du SYDESL ;
11. Questions diverses

1. Maison des Associations : point d'avancement

Monsieur le Maire remercie Monsieur Alain Verniol d'avoir fait le descriptif complet des travaux (DPGF) qui a été remis aux différentes entreprises pour l'élaboration de leur devis. Dès que les offres seront toutes réceptionnées, la commission des bâtiments se réunira. L'objectif est de débiter les travaux au cours du dernier trimestre de cette année.

Monsieur Linois (ABC Plans) a terminé les plans de la Maison des Associations.

A la demande des Associations, ces dernières disposeront d'une grande salle commune à l'étage avec des placards réservés. La salle des archives sera agrandie par rapport aux plans initiaux.

2. Investissements en 2021

Monsieur le Président demande à ses conseillers de décider les investissements 2021 pour que des dossiers de demande de subvention puissent être montés dans les temps et, pour les inscrire au

budget de l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- ↓ La confirmation de la réfection du toit de l'église,
- ↓ L'achat d'un tracteur d'occasion.

(La délibération porte la référence D2020-44)

Pour la rénovation du toit de l'église d'Artaix, un premier devis a été chiffré à 67 965.74 euros HT (81 558.89 € TTC). Monsieur le Maire précise que ce projet peut être subventionné par les AAP et la DETR à condition d'en faire la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- ↓ De solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour ce projet,
- ↓ De solliciter une demande de subvention au titre des AAP 2021 pour ce projet,
- ↓ De solliciter d'autres aides.

(La délibération porte la référence D2020-45)

Monsieur le Président propose à ses conseillers de réfléchir aux investissements sur les 5 années à venir, et de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.

3. Suppléant à la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire rappelle que Monsieur Jean-Pierre Nottin est le président de la commission de contrôle des listes électorales et qu'il faut lui rajouter un suppléant.

Madame Catherine Gonnard est désignée suppléante.

4. Cité Nouvelle : report de garantie à la société Habellis

Monsieur le Maire informe ses conseillers que lors de la construction des 4 pavillons locatifs au lieu-dit « Les Etangs », la commune s'était portée en 2005 garante du prêt contracté par la société Le Toit Familial, devenue Cité Nouvelle par la suite.

Puis il précise que la Société Cité Nouvelle, basée dans la région Rhône-Alpes Auvergne, dans un souci de cohérence régionale souhaite vendre son patrimoine situé hors de ce périmètre.

Il a été notamment décidé de céder le patrimoine situé en Saône et Loire à la Société Habellis dont le siège est à Dijon.

Afin de permettre à la société Habellis de se voir transférer les prêts attachés au financement des 4 pavillons locatifs « Les Etangs », la société Cité Nouvelle demande à la commune d'Artaix de bien vouloir autoriser de façon formelle le maintien des garanties octroyées par elle aux prêteurs concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ↓ Approuve le maintien de la garantie initiale accordée à la SA Le Toit Familial, devenue Cité Nouvelle, en faveur de la société Habellis,
- ↓ Donne son accord à Monsieur le Maire pour signer l'attestation de maintien de garantie.

(La délibération porte la référence D2020-46)

5. RPQS Assainissement 2019

Monsieur Le maire présente à ses conseillers le RPQS Assainissement 2019 de la commune. Ce dernier a été établi notamment à partir des données de la Direction Accompagnement des territoires du département de Saône et Loire, du RPQS « Service eau potable » réalisé par le SIESL et, à partir de la facturation de l'assainissement collectif faite en novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le RPQS Assainissement 2019 de la commune. Il sera disponible à la mairie.

(La délibération porte la référence D2020-47)

6. Devis Ducrot pour enduire le mur de clôture de la mairie

Madame Nathalie BACHELET demande à ne pas participer au débat.

Monsieur Le maire présente à ses conseillers le devis de la SAS Ducrot pour l'enduit du mur de clôture de la mairie puis, leur demande de se prononcer sur le devis chiffré à 2 012.80 euros HT (2 415.36 euros TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le devis de la société DUCROT d'un montant de 2 012.80 euros HT.

(La délibération porte la référence D2020-48)

7. Abribus pour les collégiens au village

Des renseignements ont été demandés à la Région afin de connaître les démarches pour obtenir un abribus dédié au ramassage scolaire.

La réponse est la suivante :

« La région Bourgogne Franche Comté est propriétaire du mobilier sur son réseau routier Mobigo (lignes scolaires et commerciales) et a donc en charge son entretien. Cependant, dans la mesure où la région ne dispose ni d'un stock de mobilier ni d'un contrat pour l'installation de mobilier neuf, elle ne pourra prendre en charge l'aménagement d'un abribus sur la commune d'Artaix ».

Monsieur le Maire informe ses conseillers qu'il a l'intention de demander davantage d'explications.

8. Location de la salle des fêtes en temps de pandémie

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 10 juillet 2020 autorise l'ouverture des salles des fêtes.

Certaines communes limitrophes refusent de louer leur salle communale.

Bien entendu si l'évolution des conditions sanitaires l'exigeait, la salle communale d'Artaix ne sera plus louée et les réservations faites seront annulées.

A noter : arrêté préfectoral BSCD/2020/179 du 25 septembre, reçu lors de la rédaction de ce compte rendu :

A compter du lundi 28 septembre et jusqu'au 12 octobre, les fêtes de famille, fêtes entre amis, fêtes locales, fêtes d'anniversaire, mariages, communions, tombolas, soirées étudiantes ne peuvent plus se tenir à plus de 30 personnes dans un établissement recevant du public (ERP).

9. PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Monsieur le Maire explique que le plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de Marcigny sera réalisé et validé après 4 phases sur une période de 3 à 4 ans :

- Diagnostic du territoire
- Projet d'aménagement et de développement durable à l'horizon 12-15 ans
- Traduction réglementaire (où et comment construire ?)
- Validation

Le PLUI a été lancé récemment, le 8 septembre 2020.

Le bureau d'études LATITUDE en est le coordinateur, cinq autres bureaux d'études sont associés à ce projet.

Le PLUI définira les zones constructibles au sein de l'intercommunalité, en concertation avec les élus locaux.

Pour suivre le dossier PLUI, une commission communale sera créée lors du prochain conseil municipal.

10. Dossier CEP du SYDESL

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté les prestations proposées par le CEP (Conseiller en Energie Partagé) du SYDESL, notamment un bilan énergétique gratuit.

Une convention a été signée puis, il a été demandé à la commune de faire un travail de synthèse sur les factures énergétiques (électriques, en gaz ou en granulés de bois) au cours 5 dernières années.

Madame Sabine Hilt et Monsieur Alain verniol proposent de faire ensemble la synthèse de toutes les factures énergétiques recensées depuis 2016.

11. Questions diverses

Monsieur Bruno SABOT informe que les travaux du SIVOM sur la commune sont finis.

Suite à la question de Monsieur Jean-Pierre Nottin, Monsieur le Maire, Président du CCAS, décide de ne pas maintenir le repas des aînés étant donné l'épidémie de COVID19. Un portage de colis sera organisé à la place.

Monsieur Jean-Pierre NOTTIN demande s'il ne serait pas possible de remplir la citerne qui arrose les plantes et fleurs de la commune avec l'eau du canal moyennant une patente à verser à VNF.

Madame Sabine Hilt signale l'état dégradé d'une poubelle au Port.

Monsieur le Maire informe ses conseillers que la communauté de communes de Marcigny (CCM) va revoir son modèle de calcul de la taxe de séjour : ce sera désormais à la nuitée.
La commission environnement de la CCM annule le ramassage des encombrants en 2020 et 2021.

La séance s'est terminée à 23 h00.

Le Maire, ERIC NEVERS

